

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY

du concours interne de recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieur

ACADÉMIE D'AMIENS – ACADÉMIE DE LILLE – SESSION 2023

Table des matières

1	Éléments statistiques généraux	2
1.1	Nombre de postes à pourvoir	2
1.2	Nombre de candidats inscrits, présents, admissibles et admis	2
1.3	Composition du jury	2
1.3.1	Jury de l'académie d'Amiens	2
1.3.2	Jury de l'académie de Lille	2
2	Cadre général	3
2.1	Les textes.....	3
2.2	Conditions générales et particulières.....	3
3	Nature des épreuves	3
3.1	Une épreuve écrite d'admissibilité	3
3.2	Une épreuve orale d'admission	3
4	Rappel du calendrier des épreuves	3
5	Analyse des épreuves et conseils aux candidats	4
5.1	L'épreuve de cas pratique	4
5.2	L'épreuve d'admission	5
6	En conclusion	5

1 Éléments statistiques généraux

1.1 Nombre de postes à pourvoir

Académie d'Amiens	Académie de Lille
12	45

1.2 Nombre de candidats inscrits, présents, admissibles et admis

Académie d'AMIENS	Inscrits		Présents		Admissibles*		Admis*		Âge moyen des candidats admis
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	
Femmes	94	89,5 %	53	56,4%	22	41,5 %	10	18,9%	42 ans
Hommes	11	10,5 %	9	81,8%	6	66,7%	2	22,2%	47 ans
Académie d'AMIENS	105	100,0%	62	59,0%	28	45,2%	12	19,4%	44 ans

* par rapport aux candidats présents

Académie de LILLE	Inscrits		Présents		Admissibles*		Admis*		Âge moyen des candidats admis
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	
Femmes	159	85 %	90	57 %	64	71,1 %	30	33,3 %	38 ans
Hommes	28	15 %	15	54 %	10	66,7 %	3	20 %	36 ans
Académie de LILLE	187	100,0%	105	56 %	74	70,5 %	33	31,4 %	37 ans

* par rapport aux candidats présents

1.3 Composition du jury

1.3.1 Jury de l'académie d'Amiens

Corps	Femmes		Hommes		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Attaché d'administration de l'État	5	62.5 %	3	50 %	8	57.2 %
Administrateur de l'éducation nationale			1	16.7 %	1	7.1 %
Inspecteur du travail	1	12.5 %			1	7.1 %
Personnel de direction	2	25 %	2	33.3 %	4	28.6 %
Total jury académie d'Amiens	8	100,0%	6	100,0%	14	100,0%

1.3.2 Jury de l'académie de Lille

Corps	Femmes		Hommes		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Attaché d'administration de l'État	10	71,42%	6	60%	16	67%
Ingénieur d'études	2	14,29%			2	0,8%
Personnel de direction	2	14,29%	4	40%	6	25%
Total jury académie de Lille	14	100,0%	10	100,0%	24	100,0%

2 Cadre général

2.1 Les textes

Le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES) – corps de catégorie B – est régi par le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État et le décret n°2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009.

Le corps des SAENES comprend trois grades :

- Secrétaire administratif de classe normale,
- Secrétaire administratif de classe supérieure,
- Secrétaire administratif de classe exceptionnelle

L'arrêté du 20 décembre 2010 (publié au Journal Officiel / JORF n°0004 du 6 janvier 2011) fixe la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs de classe normale ou grade analogue des administrations de l'État et de certains corps analogues.

2.2 Conditions générales et particulières

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires, aux militaires et aux agents non titulaires de la fonction publique d'État, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière qui sont en position d'activité, de détachement ou de congé parental. Cette condition s'apprécie à la date de l'épreuve écrite d'admissibilité du concours.

Ces candidats doivent justifier d'au moins quatre années de services publics effectifs au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

3 Nature des épreuves

3.1 Une épreuve écrite d'admissibilité

Durée : 3 heures | Coefficient : 2

L'épreuve d'admissibilité consiste en un cas pratique avec mise en situation sur la base d'un dossier documentaire remis aux candidats pouvant comporter textes, graphiques et données chiffrées. Le dossier doit relever une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions.

3.2 Une épreuve orale d'admission

Durée : 25 minutes, dont 10 minutes au plus d'exposé | Coefficient : 3

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité et les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation, et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives générales ou propres à l'administration, la collectivité ou l'établissement dans lequel il exerce

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté.

En vue de l'épreuve orale d'admission, le candidat établit obligatoirement un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle

4 Rappel du calendrier des épreuves

jeudi 20 avril 2023.....Épreuve de cas pratique
 mercredi 10 mai 2023 Publication des résultats d'admissibilité
 mardi 30 mai 2023 Épreuve orale d'admission – académie d'Amiens
 vendredi 2 juin 2023 Épreuve orale d'admission – académie de Lille
 mardi 30 mai 2023 Publication des résultats d'admission – académie d'Amiens
 vendredi 2 juin 2023 Publication des résultats d'admission – académie de Lille

5 Analyse des épreuves et conseils aux candidats

5.1 L'épreuve de cas pratique

Pour cette épreuve, le dossier documentaire ne peut excéder vingt-cinq pages.

Le sujet de cette épreuve avait pour objet la rédaction d'une note à l'attention du chef de bureau

« Vous êtes secrétaire administratif affecté au cabinet du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

Devant la diminution constante du nombre de candidats aux concours d'entrée dans la fonction publique et le nombre en hausse des emplois non pourvus au sein du ministère de l'éducation, votre chef de bureau, vous demande de lui rédiger, dans les meilleurs délais, une note dans laquelle vous exposerez notamment :

- les causes de cette baisse constante au sein de la fonction publique,
- les mesures proposées permettant de rendre plus attractive la fonction publique en général,
- les mesures plus ciblées permettant de rendre plus attractifs les emplois au sein du ministère de l'éducation nationale. »

La demande était accompagnée d'un dossier comportant 7 documents

DOCUMENT N° 1	Le dégel du point d'indice dans la fonction publique est une nécessité de gestion des ressources humaines, Le monde, 23 mars 2022
DOCUMENT N° 2	Etre fonctionnaire, un métier qui n'attire plus la jeunesse, Le monde 12 novembre 2020
DOCUMENT N° 3	La prime « d'attractivité » pour des enseignants du ministère de l'éducation nationale
DOCUMENT N° 4	Lancement de la concertation sur l'attractivité et la revalorisation du métier d'enseignant, education.gouv.fr, octobre 2022
DOCUMENT N° 5	Les pistes du « CNR des services publics » pour renforcer leur attractivité, 2 novembre 2022
DOCUMENT N° 6	Stanislas Guérini : « Mes priorités pour la fonction publique » Acteurs publics, 9 septembre 2022
DOCUMENT N° 7	Une nouvelle gestion des ressources humaines, Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

Les membres de jury se sont réunis pour déterminer le seuil d'admissibilité des candidats :

Académie d'AMIENS	Académie de LILLE
27 candidats ont été déclarés admissibles (1 RAEP non téléversé)	72 candidats ont été déclarés admissibles (2 RAEP non téléversés)
Note du 1er candidat admissible16,50/20	Note du 1er candidat admissible19,75/20
Note du dernier candidat admissible05,25/20	Note du dernier candidat admissible05,25/20
Moyenne des candidats admissibles13,73/20	Moyenne des candidats admissibles12,50/20

Les attendus du jury étaient les suivants :

- Une note structurée mettant en avant la problématique,
- Une qualité rédactionnelle (style et orthographe),
- Une note opérationnelle.

Les copies ont mis en évidence :

- Une présentation trop télégraphique sous forme de simple énumération,
- Une difficulté à mettre en avant le fond de la problématique,
- Un manque de fluidité et de mots de liaisons,
- Un manque de mise en perspective du fait de la seule retranscription des éléments du dossier.

Il convenait également de ne pas oublier les visas.

5.2 L'épreuve d'admission

Académie d'AMIENS	Académie de LILLE
12 candidats ont été déclarés admis sur liste principale et 4 sur liste complémentaire	33 candidats ont été déclarés admis sur liste principale et 0 sur liste complémentaire
Note du 1er candidat admis 18,00/20	Note du 1er candidat admis 17,00/20
Note du dernier candidat admis 12,65/20	Note du dernier candidat admis 13,10/20

Les attendus du jury étaient les suivants :

Sur l'exposé :

- Le respect du temps de présentation du candidat de 10 mn qui montrera la préparation à cet exercice,
- Une qualité d'expression orale,
- La capacité à structurer sa pensée et à argumenter.

Sur l'entretien avec les candidats :

- Une qualité d'expression orale,
- La capacité à structurer sa pensée et à argumenter,
- La compréhension de l'environnement et du positionnement professionnel,
- La connaissance du système éducatif,
- Une capacité à se projeter vers de nouvelles fonctions, notamment d'encadrement,
- Les motivations et la maîtrise de soi.

Le bilan met en évidence des écarts importants entre les différents candidats :

- Les candidats sont assez centrés sur leur propre activité sans connaître leur environnement de travail : méconnaissance de ce qu'est un collège, de qui est leur supérieur hiérarchique direct (le recteur Muller)...,
- Respect des 10 mn d'exposé inégal avec un minimum de présentation de 3'40,
- Trop de par cœur qui nuit à la fluidité de la présentation, les candidats ont eu du mal à se détacher de la présentation du RAEP,
- Les candidats se positionnent en tant que simple exécutant ou sur la technicité en général sans se projeter sur la question de prise de décision et de management,
- Il a fallu aller « chercher » les candidats qui manquaient d'aisance pour certains,
- Quelques candidats sortent du lot avec une hauteur de vue dans les prises de décisions, des réponses pertinentes lors des cas pratiques et des réflexions menées dans la bonne direction. Il est important lors de l'entretien de se projeter vers d'autres fonctions,
- Des candidats issus d'autres ministères ou de collectivités territoriales qui ne connaissent rien sur l'Éducation Nationale, qui met en évidence un manque de curiosité préjudiciable.

6 En conclusion

Les candidats qui se sont démarqués sont ceux ayant réalisé un exposé clair, avec une projection sur leurs futures missions dans une réelle perspective de projection de carrière.

Le jury recommande aux candidats de faire preuve de curiosité dans le cadre de l'exercice de leurs missions et de mobiliser les dispositifs d'accompagnement mis en œuvre au niveau de chaque académie.

Remerciements

Tous nos remerciements à l'équipe de la division des examens et concours pour leur soutien logistique et les conseils qu'ils ont pu nous apporter.

Merci à mes deux vice-présidentes pour leur implication pour la bonne réalisation de ces épreuves.

Fait à Amiens, le 17 juillet 2023

Le Président du jury

Frédéric ANDRIAMARO-RAOELISON